

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

GESTION RESPONSABLE DES SENTIERS DU PARC DE LA GATINEAU

Consultation publique
27 avril 2017



Ordre du jour

- 18 h 30** Mot de bienvenue
- 18 h 35** Contexte, objectifs du projet et processus de consultation
- 18 h 45** Résultats des études scientifiques
- 19 h 00** Présentation du réseau de sentiers renouvelé
- 19 h 15** Participation de la collectivité à la mise en œuvre du projet
- 19 h 30** Prochaines étapes
- 19 h 35** Questions
- 20 h 00** Portes ouvertes
- 20 h 30** Fin de la consultation

Contexte

Réseau de sentiers du parc

- Évolution des pratiques récréatives
- Sentiers créés par des usagers fréquents qui souhaitent vivre une expérience que le réseau n'offre pas

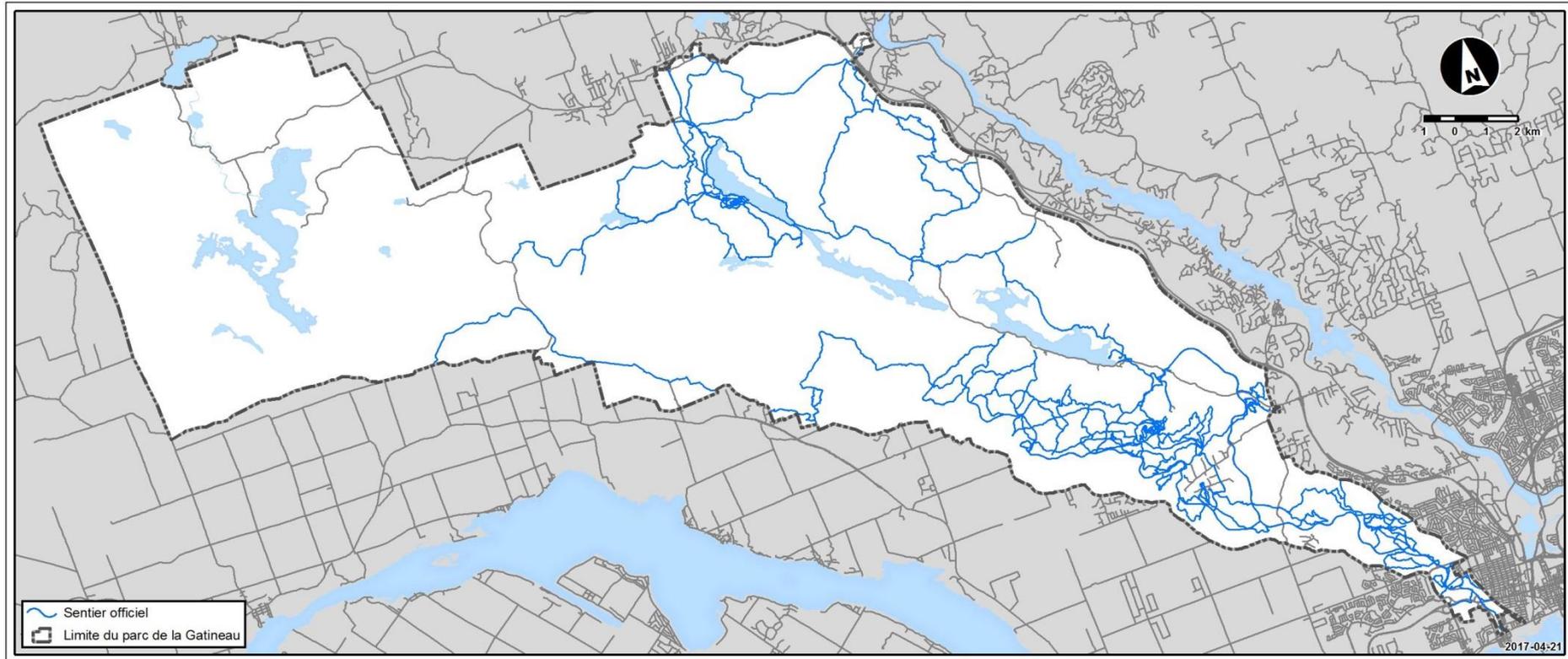
Enjeux

- Réseau de sentiers non officiels > réseau officiel
- Sentiers non officiels = fragmentation qui menace les espèces en péril et la santé écologique du parc
- Tracé inexistant sur les cartes : risque pour la santé et la sécurité

Processus de solution

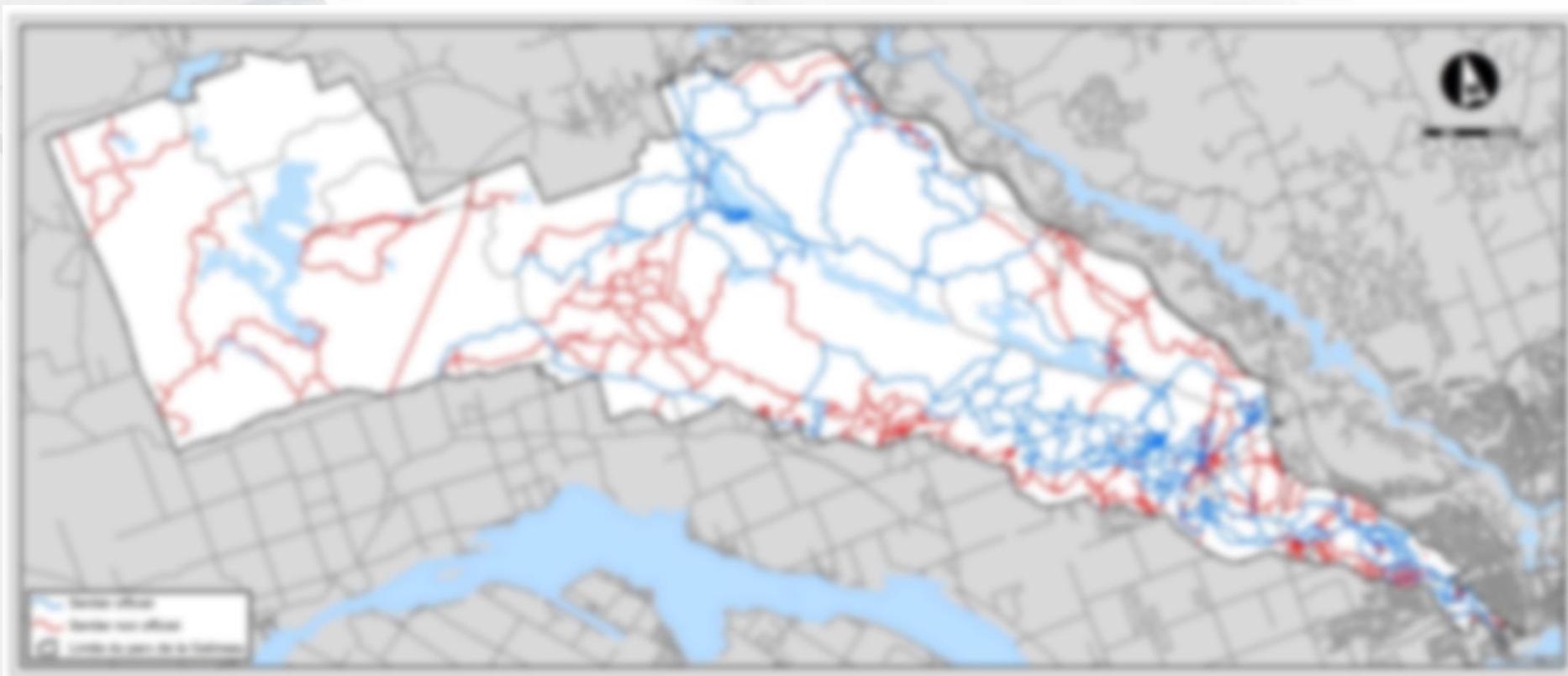
- Série de consultations auprès des nombreux groupes d'usagers pour qu'ils participent à la recherche d'une solution durable
- Intégration des résultats à la révision du Plan directeur du parc

Réseau de sentiers officiels



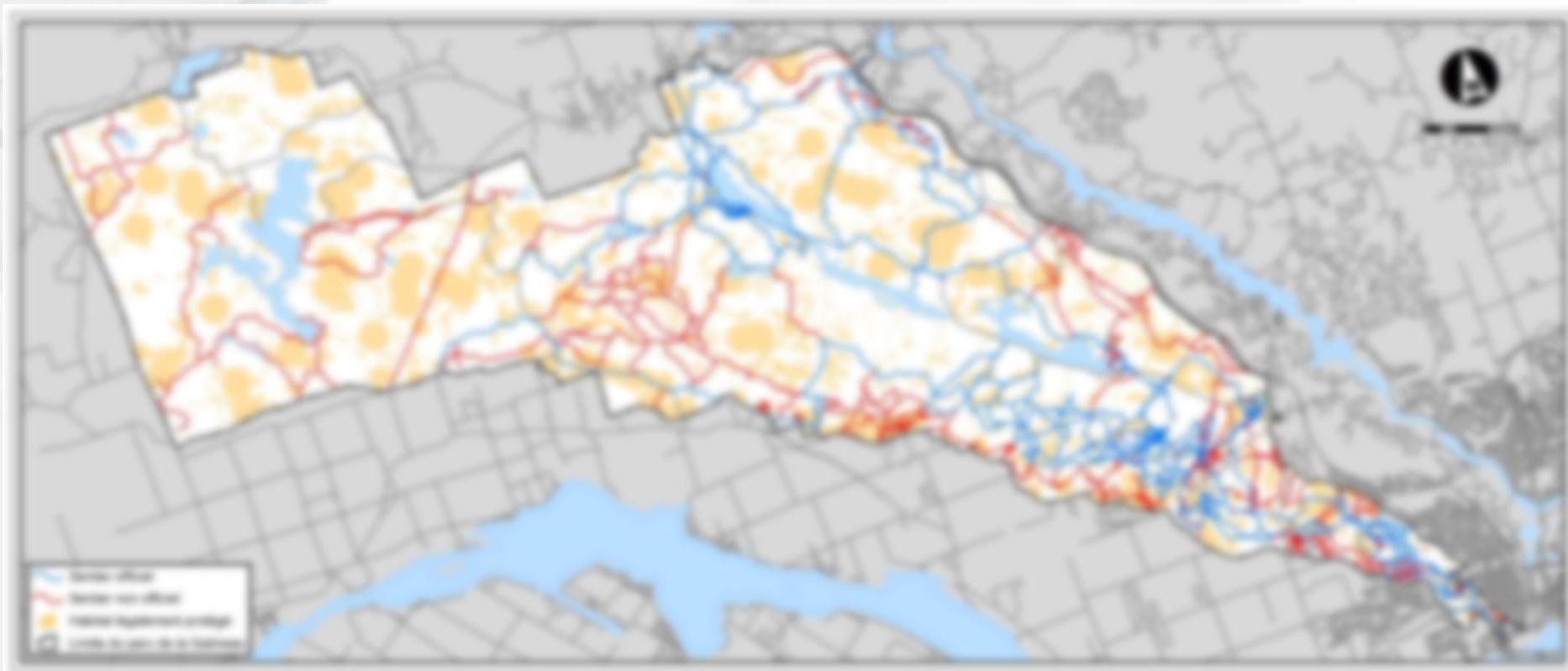
	Réseau actuel
Sentiers officiels	200 km

Réseau de sentiers officiels et non officiels



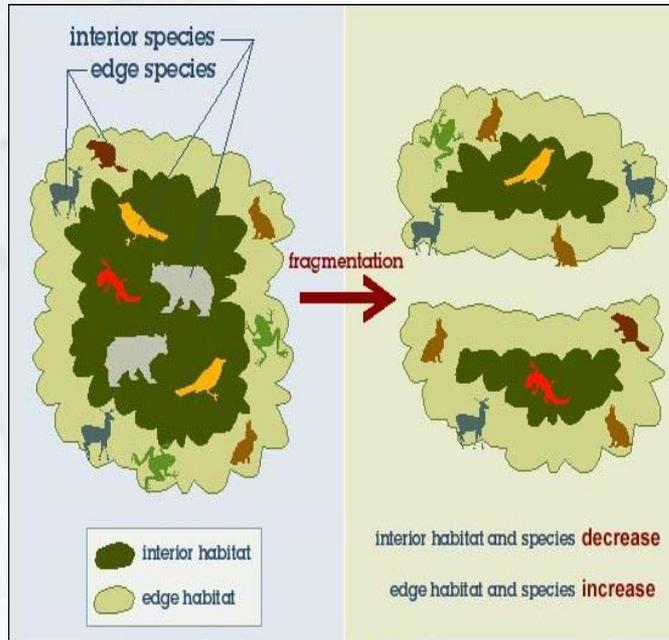
	Réseau actuel
Sentiers officiels	200 km
Sentiers non officiels	330 km
Empreinte totale	530 km

Habitats légalement protégés





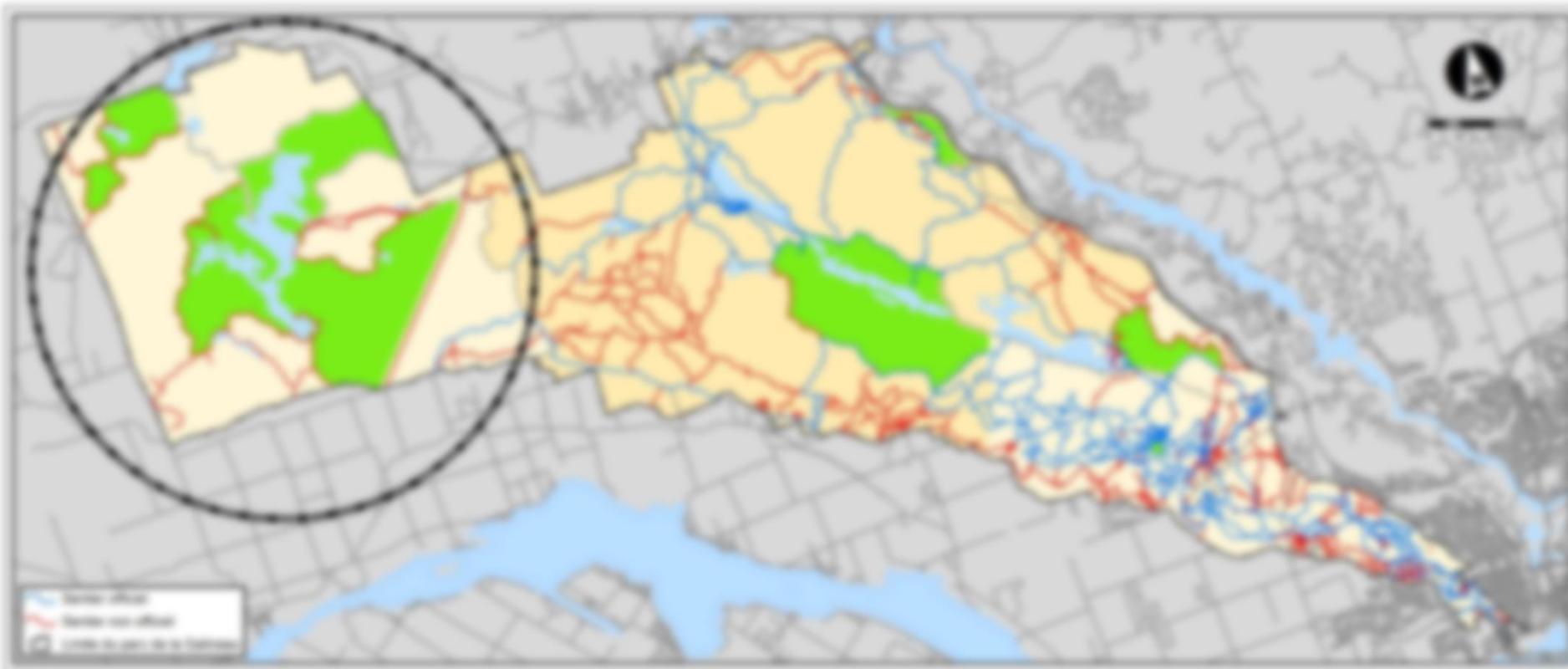
Avantages de la protection des habitats



- Réduction de la fragmentation
- Création de zones propices aux grands mammifères
- Meilleure qualité des habitats
- Diminution des espèces envahissantes



Avantages de la protection des habitats



	Aire moyenne de l'habitat	Aire maximale de l'habitat
La Pêche	5,14 km ²	38,60 km ²
Central	0,89 km ²	18,65 km ²
Accueil	0,11 km ²	3,00 km ²

Objectifs du projet

- Remplir les obligations environnementales de la CCN
 - Prévues par des lois
 - Protéger les espèces en péril et les habitats fragiles
 - Liées au mandat de conservation du parc
 - Réduire la fragmentation des habitats
- Bonifier l'offre récréative
 - Faire vivre une expérience diversifiée et sécuritaire
 - Répondre aux besoins des usagers
 - Tenir compte de certaines nouvelles pratiques
- Comment?
 - En menant une série de consultations auprès groupes d'usagers



Consultations

- 1^{re} ronde
 - Sentiers fréquentés, expérience recherchée et demandes
 - 16 juin, 1^{er} octobre et 9 octobre 2014
- 2^e ronde
 - État de la situation, principes de gestion des sentiers et formes de collaboration possibles
 - 16 avril 2015
- 3^e ronde
 - Travail en petits groupes (par activité/thématique : randonnée, vélo, résidants, hiver) : automne 2015/hiver 2016
- 4^e ronde
 - Groupes d'usagers : 8 mars 2017
 - Grand public : 27 avril 2017



Organismes participants

- Plus de 80 organismes invités à discuter
 1. Municipalités : Chelsea, La Pêche, Gatineau et Pontiac
 2. Groupes sportifs
 - Cyclistes et associations de vélo de montagne
 - Randonneurs et associations
 - Grimpeurs et associations
 - Groupes de parapente
 - Skieurs et clubs de ski
 - Association équestre du Pontiac
 - Pontiac Snowmobile Drivers Association
 - Visiteurs fréquents du parc (amateurs de sports et de plein air)
 3. Associations de résidents des quartiers adjacents au parc de la Gatineau
 4. Groupes environnementaux locaux (ACRE, CPAWS)



Demandes des usagers

- Accès direct au parc pour les résidants des environs
- Accès au parc depuis les municipalités de La Pêche, Pontiac, Chelsea (sentiers de Chelsea) et la ville de Gatineau
- Nouvelles pratiques de vélo de montagne (OMBA)
- Arrière-pays
- Sentiers de vélo d'hiver
- Restaurer le sentier équestre et les infrastructures connexes
- Plus de sentiers de raquette et de marche hivernale
- Parois d'escalade additionnelles
- Site de parapente
- Sentiers de ski de fond pour des compétitions de haut niveau



Analyse écologique des sentiers

- Analyse des sentiers tenant compte :
 - des espèces en péril protégées par la loi
 - des milieux humides
 - des cours d'eau
 - des habitats protégés par la loi (p. ex. : sites de nidification)
 - de l'érosion :
 - perte de sol
 - exposition de la roche-mère
 - racines mises à nu
 - expansion du sentier
- Analyse SIG (information géomatique) et terrain



Habitats protégés par la loi

Habitats	Zone tampon (mètres)
Milieus humides, lacs et cours d'eau	15 m
Woodsie à lobes arrondis	150 m
<i>Noyer cendré; érable noir, orme liège</i>	5 m
Conopholis d'Amérique	150 m
Cypripède tête de bélier	150 m
Ptérospore à feuilles d'Andromède	150 m
Goodyérie pubescente	150 m
<i>Hélianthe à feuilles étalées</i>	300 m
Sumac aromatique	300 m
Renouée de Douglas	150 m
Pelléade à stipe pourpre	150 m
Paruline hochequeue	100 m
Petit blongios : site de reproduction	500 m
<i>Site de nidification du faucon pèlerin</i>	500 m
<i>Rainette faux-grillon de l'ouest</i>	300 m
Espèce fragile	150 m
Héronnières	500 m

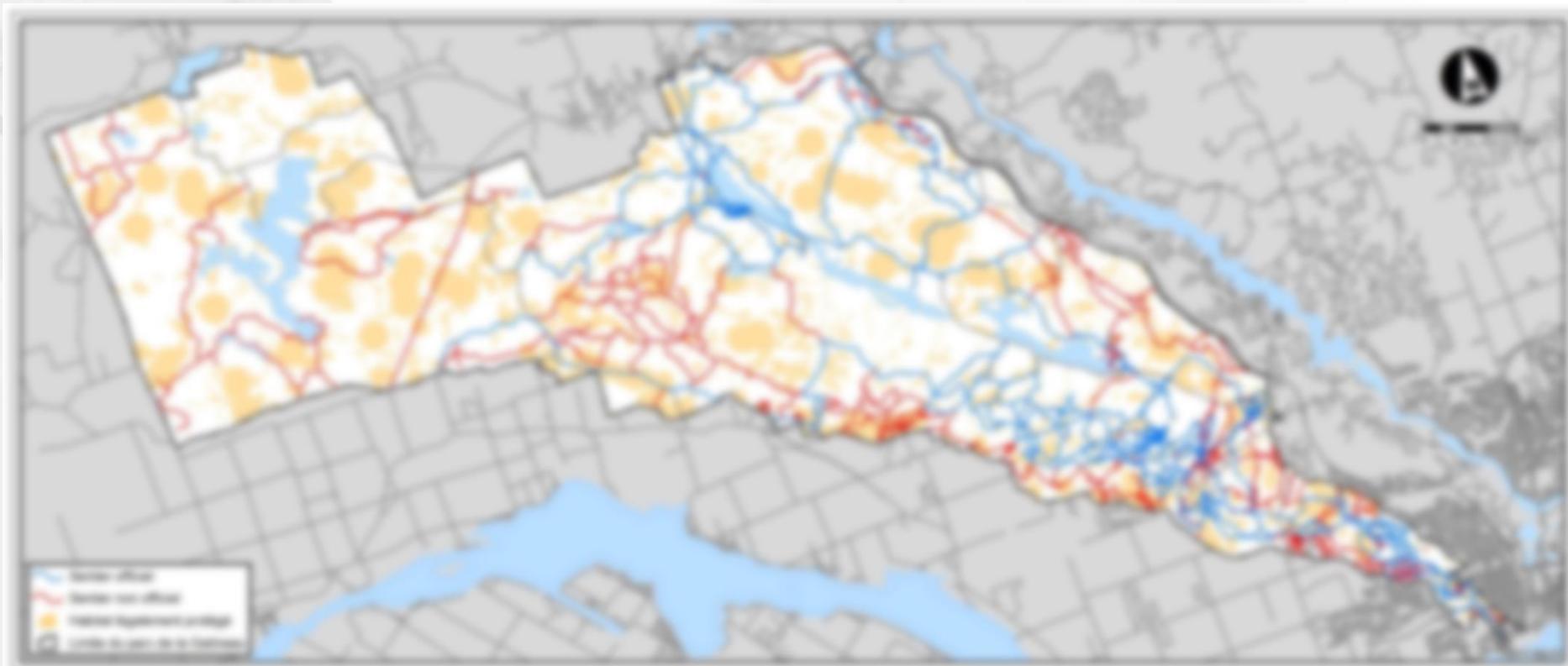


Faucon pèlerin

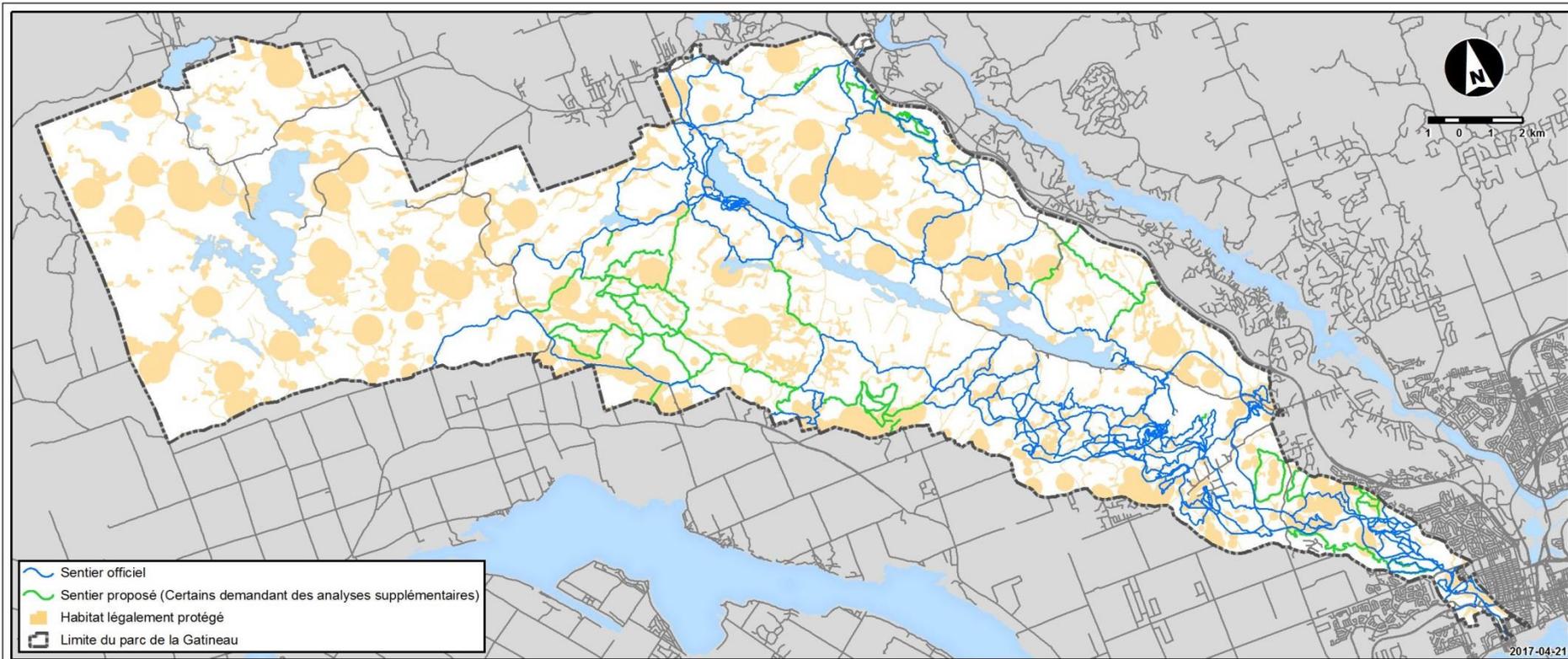
- **HABITAT ESSENTIEL** : Zone de protection intégrale : 250 m de chaque côté du nid sur toute la hauteur + une bande de 50 m à la limite de la rupture de pente en haut et en bas.
- La présence humaine lors de la nidification provoque
 - **stress** et **agitation**;
 - l'éloignement des adultes;
 - l'**abandon** du nid, la **chute** ou encore l'**envol prématuré** des jeunes;
 - l'**abandon** du site en cas de dérangement répété.
- Le couple, fidèle au site de nidification, ne reviendra pas nicher sur cette paroi.



Habitats légalement protégés



Réseau de sentiers proposé



	Réseau actuel	Réseau proposé
Sentiers officiels	200 km	310 km
Sentiers non officiels	330 km	0 km
Empreinte totale	530 km	310 km

Évaluation récréative du réseau proposé

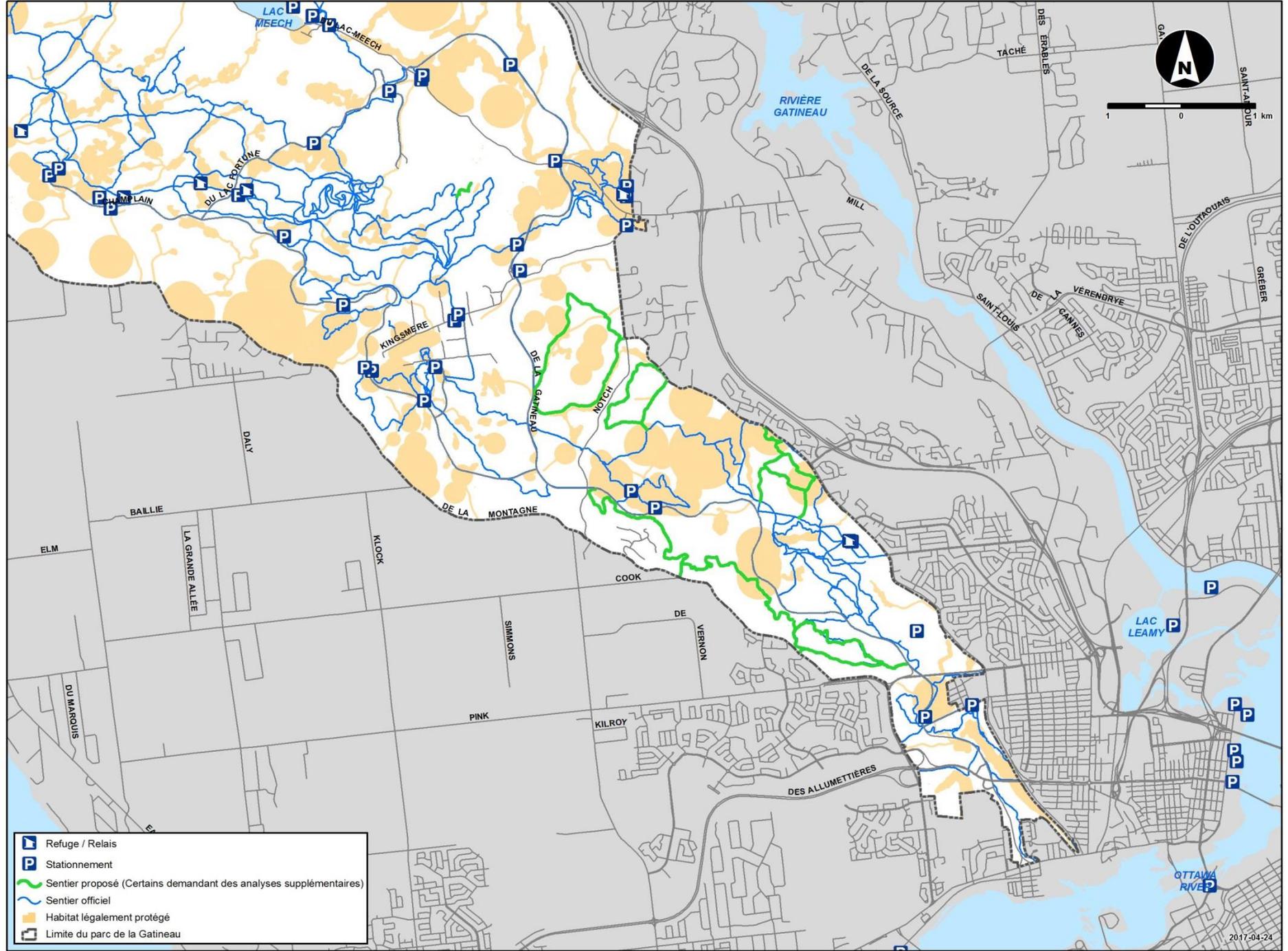
7 critères considérés :

- Intensité de l'utilisation
- Attrait esthétique
- Attrait de l'expérience
- Conception et durabilité
- Entretien requis
- Accessibilité
- Transport actif

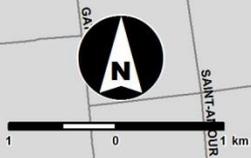


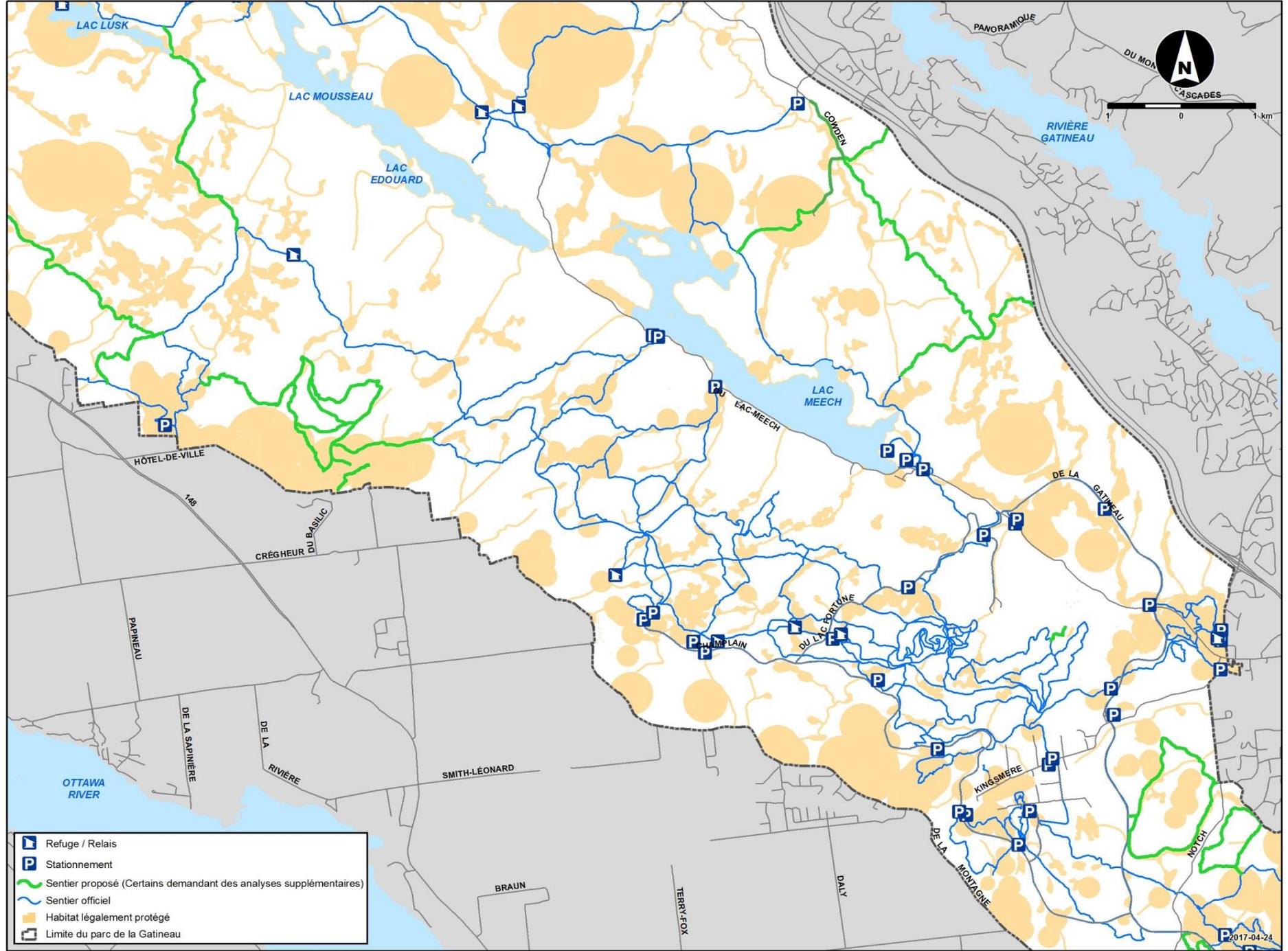
Proposition

	Réseau actuel	Réseau proposé
Sentiers officiels	200 km	310 km
Sentiers non officiels	330 km	0 km
Empreinte totale	530 km	310 km

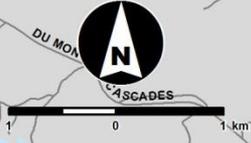


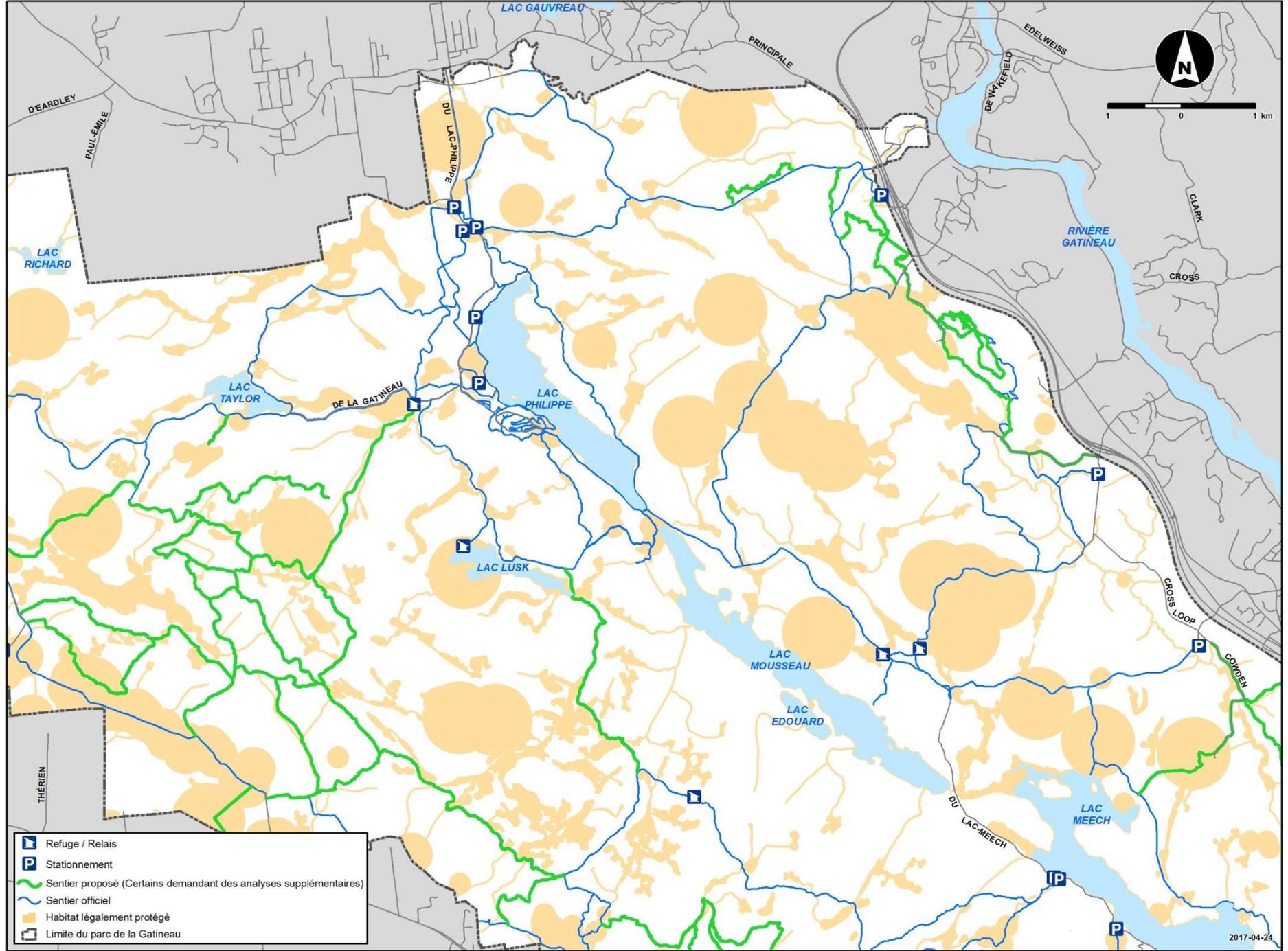
- Refuge / Relais
- Stationnement
- Sentier proposé (Certains demandant des analyses supplémentaires)
- Sentier officiel
- Habitat légalement protégé
- Limite du parc de la Gatineau



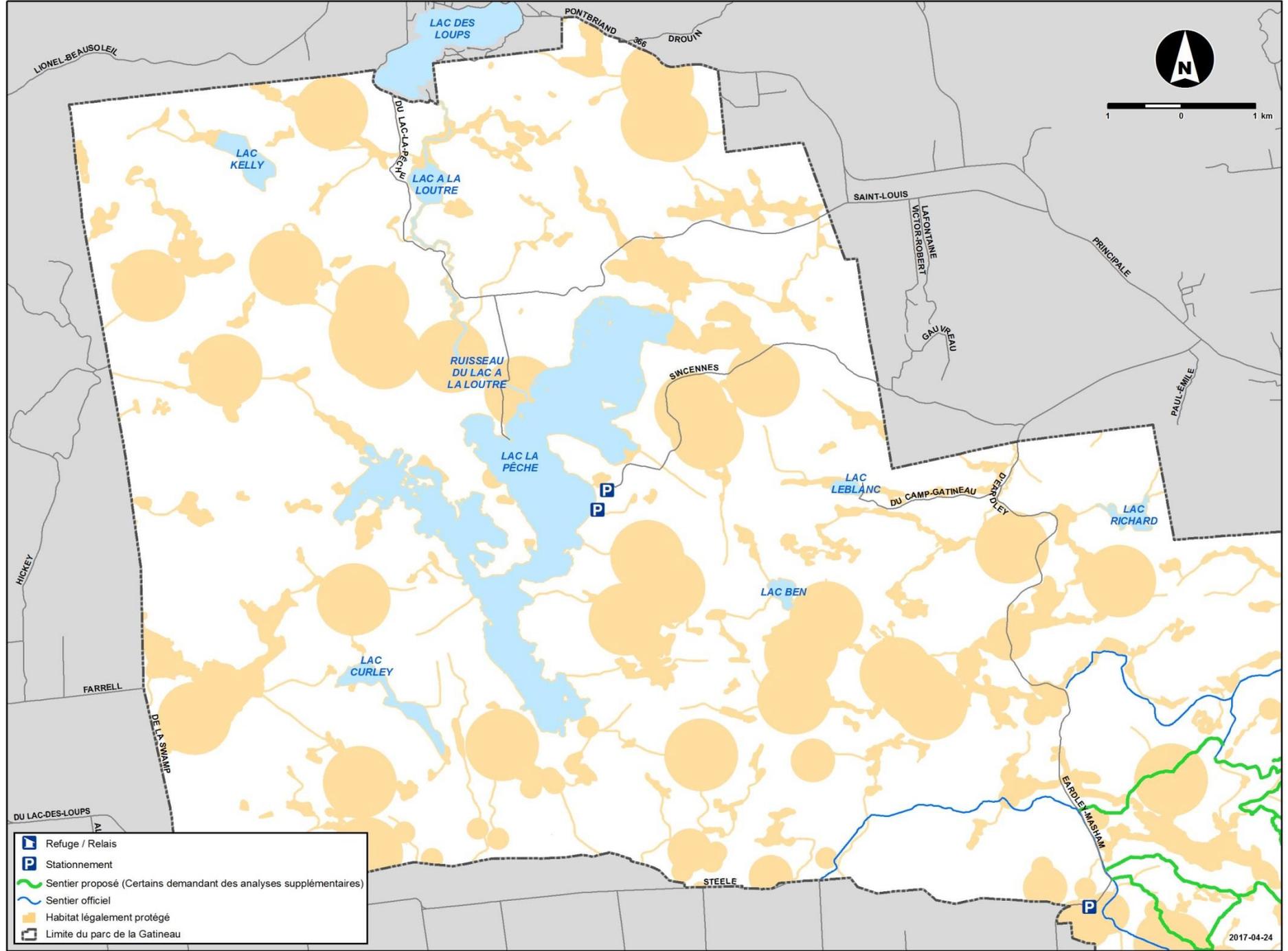


-  Refuge / Relais
-  Stationnement
-  Sentier proposé (Certains demandant des analyses supplémentaires)
-  Sentier officiel
-  Habitat légalement protégé
-  Limite du parc de la Gatineau





-  Refuge / Relais
-  Stationnement
-  Sentier proposé (Certains demandant des analyses supplémentaires)
-  Sentier officiel
-  Habitat légalement protégé
-  Limite du parc de la Gatineau



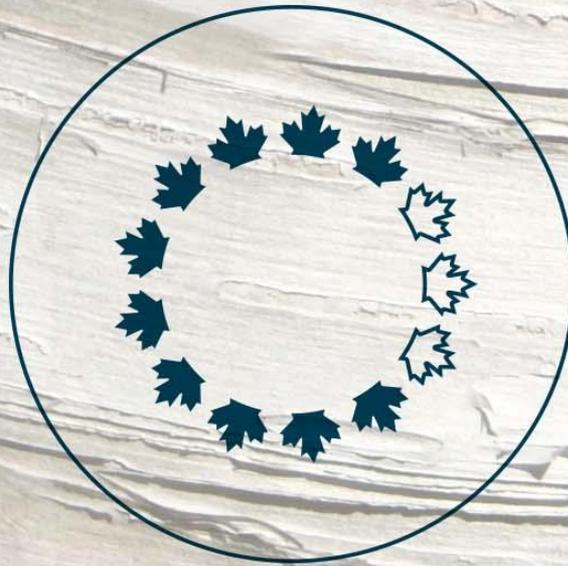
-  Refuge / Relais
-  Stationnement
-  Sentier proposé (Certains demandant des analyses supplémentaires)
-  Sentier officiel
-  Habitat légalement protégé
-  Limite du parc de la Gatineau

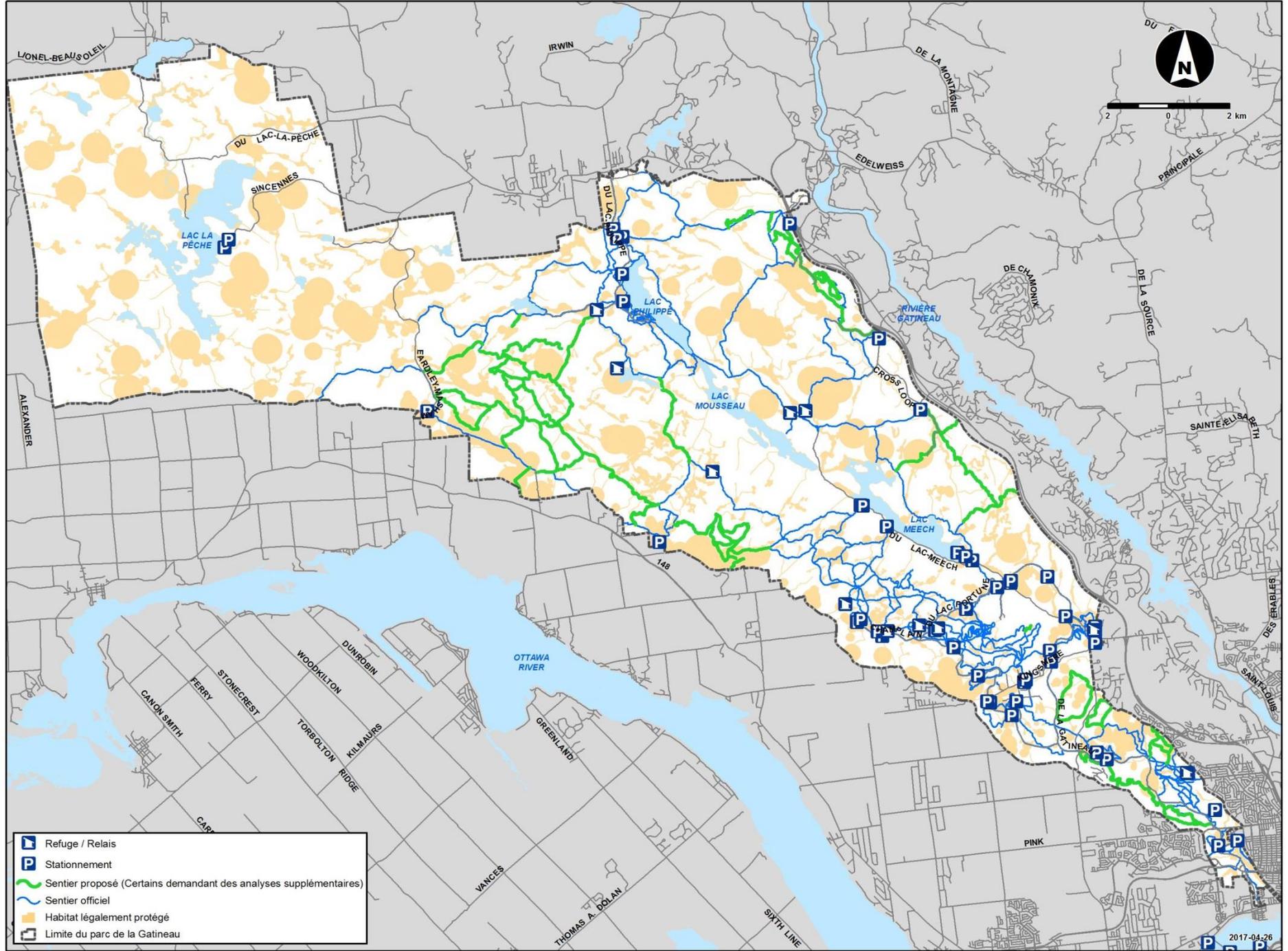
Prochaines étapes

- Implantation sur une période de 3 à 5 ans
- Groupes de travail; groupe d'entretien bénévole :
 - Mise en place des mesures d'atténuation
 - Sensibilisation des usagers sur le terrain
- Officialisation progressive des sentiers
- Renaturalisation progressive des sentiers
- Intégration des résultats à la révision du Plan directeur du parc de la Gatineau



Des questions?





-  Refuge / Relais
-  Stationnement
-  Sentier proposé (Certains demandent des analyses supplémentaires)
-  Sentier officiel
-  Habitat légalement protégé
-  Limite du parc de la Gatineau